

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

COVID-19

Les établissements universitaires saluent la décision du ministre Jolin-Barrette

Montréal, le 30 avril 2020 – Au nom des étudiantes et des étudiants internationaux, les établissements universitaires québécois saluent la décision du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) de prolonger jusqu’au 31 décembre 2020 la durée du consentement du ministre pour leur séjour par le biais des Certificats d’acceptation du Québec (CAQ) pour études qui venaient à expiration.

Cette décision vise à faciliter les démarches requises des étudiantes et étudiants internationaux qui étaient en voie de compléter leur programme d’études mais qui, en raison de l’état d’urgence sanitaire et de la suspension temporaire de leurs cours, doivent prolonger leur séjour au Québec. Le gouvernement du Québec contribue ainsi à minimiser les impacts administratifs et économiques que le contexte actuel impose et à rassurer nos étudiantes et étudiants internationaux. Les établissements universitaires remercient le MIFI et comptent sur son ouverture à poursuivre les efforts d’accommodement pour faciliter l’expérience des étudiantes et étudiants internationaux.

À propos du BCI

Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) est un organisme qui regroupe les établissements universitaires québécois. Forum d’échanges et de concertation, le BCI effectue une vigie et des analyses et fait des représentations auprès des autorités gouvernementales, ainsi qu’auprès d’autres organismes et du grand public. Le BCI œuvre à l’amélioration du système universitaire québécois et dans une perspective de responsabilité sociale.

- 30 -

Source : Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Renseignements :

Ginette Legault, directrice générale
Bureau de coopération interuniversitaire
glegault@bci-qc.ca